



PRÉSIDENT - SHAYNE KUKULOWICZ
Cassels Brock & Blackwell LLP
Toronto, ON

Membres



JEFFREY LEE
MLT Aikins
Saskatoon, SK



MICHEL MARLEAU
Ernst & Young Inc.
Montreal, QC



DAVID BISH
Torys LLP
Toronto, ON



LANCE WILLIAMS
McCarthy Tétrault LLP
Vancouver, BC



JENNIFER STAM
Norton Rose Fulbright
Canada LLP, Toronto, ON



CRAIG MUNRO
FTI Consulting Canada
Vancouver, BC



MICA ARLETTE
Pricewaterhouse
Coopers Canada
Toronto, ON

Un concours pour les étudiants à temps plein de premier cycle des facultés de droit du Canada

Le concours de rédaction pour les étudiants en droit de l'IIC permet aux étudiants de premier cycle de différentes facultés de droit d'explorer et de découvrir les multiples facettes de l'insolvabilité et de la restructuration d'entreprises par la recherche et la rédaction.

L'institut d'insolvabilité du Canada

L'IIC est le principal organisme d'insolvabilité du secteur privé au Canada. L'Institut est un organisme sans but lucratif qui se consacre à la reconnaissance et à la promotion de l'excellence et du leadership éclairé dans le domaine des politiques et des pratiques d'insolvabilité et de restructuration commerciales au Canada. Les membres les plus anciens et expérimentés du milieu canadien de l'insolvabilité font partie de l'Institut. Le nombre de membres se limite à 135 praticiens en insolvabilité (syndics, avocats et professionnels de la restructuration), auxquels se joignent des représentants d'organismes de réglementation et de compensation, des institutions financières majeures ainsi que des membres influents du milieu universitaire.

19e anniversaire du concours de rédaction de l'IIC pour les étudiants en droit

Notre programme 2022-2023 marque la 19e année du concours de rédaction de l'IIC pour les étudiants en droit. Il a été conçu pour appuyer les études universitaires et récompenser les étudiants en insolvabilité et restructuration commerciales.

Ce programme offre aux étudiants de premier cycle la possibilité de faire de la recherche sur des sujets liés à l'insolvabilité et de formuler des propositions susceptibles de générer des réformes auprès des communautés juridiques et d'affaires auxquelles ils sont sur le point de s'intégrer.

Admissibilité

- Ce concours est ouvert à tous les étudiants de 1er cycle inscrits à temps plein à un programme de droit dans une université canadienne. Les inscriptions peuvent être soumises en français ou en anglais.
- Chaque étudiant a droit à une seule inscription. Il n'y a pas de limite au nombre d'inscriptions qui peuvent être soumises par une université, mais chaque composition doit comporter la signature d'un membre de la faculté de droit.
- Chaque composition doit comporter au plus 3 000 mots (sans compter les notes de bas de page) et être dactylographiée. Les compositions peuvent être coécrites.
- Les compositions doivent être soumises électroniquement à la directrice exécutive à l'adresse de courriel indiquée sur le formulaire d'inscription, au plus tard à la date limite.
- La composition doit porter sur la restructuration dans un contexte d'insolvabilité.

Lauréates et lauréats de 2021-2022



Premier prix, 7 500 \$:
Daniel Alievsky, Western University, a été reconnu pour sa contribution lors de la conférence annuelle nationale de l'IIC 2022 à Kelowna, C.-B. « Reverse Vesting Orders: Did We Forget About Creditor Democracy? »

Deuxième prix, 5 000 \$:
Kimia Jalilvand et Gregory Scott, Thomson Rivers University, « From Discretion to Compliance: How UNDRIPA Mandates Indigenous Participation in CCAA Proceedings »

Troisième prix, 2 500 \$:
Chelsea Angel, Western University, « In the Aftermath of Quadriga: The Valuation and Priority of Cryptocurrency Claims under the BIA »

Prix de 2022-2023

Les premier, deuxième et troisième prix seront respectivement de 7 500 \$, 5 000 \$ et 2 500 \$. Les rédactions peuvent également être sélectionnées pour publication dans le *Journal of the Insolvency Institute of Canada*, avec les articles soumis par des experts du domaine. Le premier prix sera remis à la lauréate ou au lauréat lors de la conférence annuelle de l'IIC qui se tiendra du 19 au 23 octobre 2023 à Ottawa. La lauréate ou le lauréat du premier prix, ainsi que le responsable de la faculté seront les invités de l'IIC à la conférence, qui prendra en charge leurs droits d'inscription (y compris l'hébergement). Leurs frais de déplacement seront remboursés. Dans l'éventualité où des coauteurs se méritent la première place, la répartition du prix et du remboursement des frais de voyage sera à l'entière discrétion des lauréates et lauréats.



Tous les documents fournis aux membres du panel sont confidentiels et n'indiquent ni le nom de l'auteur ni son affiliation universitaire afin d'assurer l'impartialité du processus d'évaluation et de sélection du travail de rédaction gagnant.

Envoyez votre candidature d'ici au 15 juin 2023 ! 1^{er}, 2^e et 3^e prix de 7 500 \$, 5 000 \$ et 2 500 \$



Formulaire d'inscription 2023
Date limite pour l'inscription : Le 15 juin 2023

Titre et sujet de la rédaction :

.....
.....

Université et programme dans lequel l'auteur est inscrit :

.....
.....

Nom du/des participant(s) :

1

2

Adresse résidentielle :

.....

Ville : **Province :** **Code postal :**

Téléphone principal :

Adresse courriel du participant 1 :

Adresse courriel du participant 2 :

Je certifie par la présente que la rédaction soumise est une composition originale non publiée dans sa forme actuelle. J'accepte les conditions relatives à la soumission de la présente inscription, telles que décrites ci-dessous dans la soumission des inscriptions.

Nom du responsable du projet :

Titre du responsable du projet :

Téléphone (travail) :

Adresse courriel du responsable du projet :

J'approuve la soumission du présent article dans le cadre du Programme de récompense de rédaction à l'intention des étudiants en droit et confirme que l'auteur est étudiant à temps plein du 1er cycle à l'université indiquée ci-dessus.

Soumission des inscriptions :

Les inscriptions doivent être soumises au plus tard le 15 juin 2023.

Toutes les soumissions deviendront la propriété de l'IIC et pourront par la suite être publiées ou utilisées de quelque manière que ce soit, à la discrétion de l'IIC. Chaque participant renonce au droit de propriété qu'il ou qu'elle pourrait avoir dans ou sur la composition écrite soumise.

Veillez contacter :

Meghan Cross, directrice exécutive
pour plus d'informations :

(613) 898-3078
mccross@insolvency.ca